

Les points forts de l'offre de Groupe Pasteur Mutualité

- **Un seul contrat pour toute votre famille** (assuré, conjoint qu'il soit actif ou inactif, enfants à charge).
- **Une protection immédiate** dès 5 % d'incapacité permanente.
- **Une indemnisation en dehors de toute recherche de responsabilité** jusqu'à 1 million d'euros, quelle que soit la formule choisie.
- **Une couverture de tous les accidents de la vie privée** mais aussi des catastrophes naturelles et technologiques, des attentats et des accidents médicaux.
- **Une couverture des sports à risques et extrêmes**, sans surprime.
- **Des services d'assistance** complets et immédiats.



Depuis 150 ans, Groupe Pasteur Mutualité est administré par et pour les professionnels de santé. Avec plus de 130 000 adhérents dont 66 000 médecins, il est l'interlocuteur privilégié et **le premier acteur mutualiste des professionnels de la santé.**

Groupe Pasteur Mutualité propose une gamme de garanties complètes et performantes en santé, prévoyance, responsabilité civile professionnelle, multirisque habitation et automobile, multirisque professionnelle, assurance de prêt, garantie autonomie et en assurance vie.

140 conseillers répartis sur l'ensemble de la France, sont à votre écoute et à votre disposition.

Renseignez-vous en composant le :

01 40 54 54 54

Du lundi au vendredi - de 8H30 à 18H00

ou

www.gpm.fr

Le contrat GPM Accidents de la Vie est garanti par GPM ASSURANCES S.A. (Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 55 555 750 €, entreprise régie par le Code des Assurances et dont le siège social se situe au 34 Boulevard de Courcelles - 75809 Paris cedex 17, RCS Paris n° 412 887 606).

La garantie Assistance est assurée par Garantie Assistance (Société Anonyme au capital de 1 850 000 € - 312 517 493 RCS NANTERRE Siège social : 108 Bureaux de la Colline, 92210 SAINT-CLOUD Entreprise régie par le Code des Assurances).

GPM Accidents de la Vie



Pour une
protection
de la **vie privée**
en **toutes**
circonstances !

PLDB Création 9186 - Document non contractuel



Entre professionnels de santé, c'est plus rassurant www.gpm.fr

GPM Accidents de la Vie :

pour une **protection de tous** face aux accidents de la **vie privée** !

Une **protection intégrale** pour faire face aux risques de la vie quotidienne : à la maison ou en bricolant, en jardinant, en vacances, en pratiquant un sport, en traversant la rue...

Pour vous, votre conjoint, vos enfants et vos petits enfants...

Qui prendrait en charge la réorganisation de votre vie et l'indemnisation de vos préjudices si un accident arrivait ?

Avec **GPM Accidents de la Vie** vous pouvez bénéficier d'une indemnisation sur mesure et tenant compte de **votre situation personnelle complétant votre régime de protection professionnelle**.

Le saviez-vous ?

Tous les ans **11 millions de personnes** en France sont victimes d'**accident de la vie quotidienne**, c'est **60 fois plus** que les accidents de la circulation !

Source : Livre blanc Prévenir les accidents de la vie courante - 2008



Une couverture complète* avec une prise en charge...

des préjudices personnels :

- ✓ Préjudices esthétiques
Ex : une cicatrice disgracieuse
- ✓ Préjudices d'agrément
Ex : difficulté ou impossibilité de pratiquer son loisir habituel (sport, ...)
- ✓ Souffrances endurées
- ✓ Préjudices scolaires
Ex : votre enfant doit redoubler nous prenons en charge les frais de scolarité.

des préjudices économiques :

- ✓ Incidence professionnelle
Ex : nécessité de devoir changer de métier
- ✓ Assistance tierce personne
- ✓ Frais d'adaptation du domicile et/ou du véhicule
- ✓ Perte de revenus des proches en cas de décès de l'assuré.

* Voir conditions et limites dans les conditions générales GPM Accidents de la Vie.

Et des services d'assistance** :

- ✓ Accompagnement psychologique
- ✓ Assistance « service info »
- ✓ Recherche et envoi d'un médecin
- ✓ Garde d'enfant de moins de 16 ans
- ✓ Soutien pédagogique à domicile
- ✓ Aide à domicile
- ✓ Recherche de médicaments
- ✓ Présence d'un proche / Garde-malade
- ✓ Organisation de services à domicile
- ✓ Recherche d'établissements spécialisés
- ✓ Rapatriement
- ✓ Frais médicaux à l'étranger.



** Voir conditions et limites dans les Dispositions Générales Garanties Assistance.

Exemple d'indemnisation...

Mariette 35 ans, célibataire sans enfants, infirmière avec des revenus de 42 000 €/an, chute en rollers en voulant éviter un chien... Elle se brise gravement le poignet. Il en résulte une raideur totale et définitive du poignet droit.



A l'issue d'une expertise, le médecin conseil évalue ses préjudices ce qui permet à l'assureur

de lui proposer une indemnité globale de 89 158 €⁽¹⁾. Groupe Pasteur Mutualité prend en compte les préjudices suivants : Déficit Fonctionnel Permanent, Préjudice Esthétique, Souffrance endurée, Préjudice d'Agrément, Incidence Professionnelle, Aide d'une tierce personne. Cette indemnité lui sera versée sous forme d'un capital.

(1) Ce montant d'indemnisation est donné à titre d'exemple et n'a pas de valeur contractuelle. Chaque indemnisation est calculée pour chaque cas sur la base d'un rapport d'expertise et de la jurisprudence en vigueur au jour de l'indemnisation.